



Fonds de Dotation Handicap Solidarité

RAPPORT d'ACTIVITÉ 2020

1-PRÉAMBULE

Le Fonds Handicap Solidarité a été créé le 16 novembre 2011, par l'Association Sainte-Marie.

Son siège est situé : Chemin des Roquilles 13680 Lançon de Provence

Article 2 des statuts :

Il a pour objet de promouvoir, organiser et soutenir toute action d'intérêt général en faveur des personnes en situation de handicap mental, sensoriel, moteur ou en faveur des personnes en difficulté sociale.

Sa durée de vie est illimitée et sa dotation n'est pas consommable, ainsi que cela a été décidé lors de la création du Fonds en 2011 ; il ne peut donc pas l'utiliser pour financer ses actions. Seuls les produits de celle-ci peuvent l'être.

Au cours de l'année 2020, le Fonds a financé 3 projets en faveur de personnes en situation de handicap (cf. détail point 6).

2-RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATIONS

Le Fonds de Dotation n'a pas de contraintes réglementaires particulières pour définir son allocation d'actifs. En effet, le législateur a fort justement souhaité que le Conseil d'Administration puisse définir librement la politique d'investissement qui lui paraît la mieux adaptée.

Le Fonds de Dotation s'est donné comme objectif de faire fructifier des placements sécurisés.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 24 septembre.

L'excédent de l'exercice 2020, compte tenu des loyers, s'élève à **256.763** euros selon détail ci-après :

Montant de la dotation initiale	1.165.515_
Total fonds associatifs	6.348.782
Montant total des ressources	679.380
Dont :	
- Dons	400
- Revenus immobiliers	666.211
- Produits financiers	11.789
- Autres produits	980
Dépenses de fonctionnement	422.616
Dont frais d'exploitation	348.753
Dont frais financiers	62.259
Actions d'intérêt général	10.360
Charges exceptionnelles	1.245
Excédent	256.763
Fonds disponibles au 31 décembre 2020	144.480

3- FONCTIONNEMENT INTERNE

Le Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2019, il était composé de cinq personnes qualifiées :

- Michel CAPRON, Président
- Jany BAYOL, trésorière
- Elisabeth CASTELLAN
- René CORDIER et Jean-Claude BIANCOTTO, plus particulièrement chargés de l'immobilier.

Lors du Conseil d'administration du 27 octobre 2020, un nouvel administrateur a été élu : M Gérard FOUGEROLLE, et Mesdames Élisabeth CASTELLAN et Jany BAYOL ainsi que Monsieur Michel CAPRON ont démissionné, avec effet au 1^{er} novembre 2020.

A compter du 1^{er} novembre 2020, le Conseil d'administration du Fonds était donc composé de trois personnes qualifiées :

- M René CORDIER
- M Gérard FOUGEROLLE
- M Jean-Claude BIANCOTTO

A charge pour eux d'élire, conformément à l'article 8, des statuts du Fonds, au moins deux nouveaux administrateurs présentés par le conseil d'administration de l'association fondatrice du Fonds.

Mais compte-tenu de l'hospitalisation de M René CORDIER durant plusieurs mois, l'élection de quatre nouveaux administrateurs n'a été effective que lors du Conseil d'administration du 26 mai 2021.

Lors du Conseil d'Administration du 19 novembre 2020 :

- M René CORDIER a été élu Président
- M Gérard FOUGEROLLE a été élu secrétaire
- M Jean-Claude BIANCOTTO est chargé de l'immobilier

Le Conseil d'administration s'est réuni (en présentiel ou en visioconférence) 12 fois au cours de l'exercice 2020, aux dates suivantes :

- 21 janvier 2020
- 14 février 2020
- 12 mars 2020
- 20 mai 2020
- 22 juin 2020
- 21 juillet 2020
- 3 septembre 2020
- 24 septembre 2020
- 29 septembre 2020
- 15 octobre 2020
- 27 octobre 2020
- 19 novembre 2020

La commission Immobilière

La commission Immobilière était composée de messieurs René CORDIER et Jean-Claude BIANCOTTO.

En 2020, le Fonds a fait l'acquisition d'une petite maison de ville, située 62 Grand'rue à Velaux, qui jouxte le foyer de vie Mon village ; cette acquisition permettra de créer des salles d'activité supplémentaires pour les personnes en situation de handicap qui résident à Mon village.

Des études d'extension des foyers Mon village et Bois joli avaient été réalisées en 2019 ; le Fonds est toujours dans l'attente de la décision du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, qui est liée à la mise en place du CPOM des foyers dont l'association Sainte-Marie est gestionnaire.

La crise sanitaire liée au Covid19 n'a pas facilité la résolution de plusieurs chantiers, dont notamment les infiltrations qui se produisent au plafond du bassin thérapeutique de Mon village pour lesquelles des expertises sont en cours.

Au cours de l'année 2020, les frais d'entretien se sont élevés à :

- 15.151,01 euros pour le foyer de vie Mon village à Velaux
- 15.877,88 euros pour le foyer de vie Bois joli à Lançon de Provence

Le Comité Consultatif d'investissement

Le Comité Consultatif d'investissement se compose de :

- Jean Paul DELEUIL, Président de l'association Sainte-Marie.
- Johan SAUVAT, Directeur à la banque Rothschild Martin Maurel.
- François LEANDRI

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2020, les 17 janvier et 9 juillet.

Le commissaire aux comptes :

Le cabinet JEAN AVIER, commissaire aux comptes à Aix en Provence, nommé lors du Conseil d'administration du Fonds le 3 février 2012, rendra sa certification sur le bilan comptable 2020 établi par le cabinet Christophe CHARRIER, expert-comptable à Aix en Provence, au plus tard le 30 septembre 2021 ; ce retard est directement lié à deux évènements imprévus :

- La crise sanitaire, qui a sensiblement impacté le fonctionnement du Fonds en 2020, comme de nombreuses autres institutions.
- La démission de trois membres du Conseil d'administration, et l'hospitalisation de son nouveau Président.

Un délai supplémentaire de trois mois a été demandé à la Préfecture des Bouches-du-Rhône par lettre recommandée avec AR du 20 juin 2020.

4-ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

SITE INTERNET

D'une façon générale, c'est par la consultation du site web du Fonds que nous les demandes d'aide lui parviennent.

Le site est consultable à l'adresse www.fondshandicapsolidarite.org.

5-RAPPORTS AVEC LES TIERS

3 projets financés en 2020, avec de nombreux contacts avec les gouvernances associatives concernées, et avec l'ensemble des demandeurs.

Contacts avec le Centre Français des Fonds de dotation

Contacts avec les entreprises diverses qui assurent l'entretien et les travaux de l'immobilier dont le Fonds est propriétaire

Le fonds informe l'association fondatrice du Fonds de ses actions, lors des Conseils d'administration organisés par cette dernière.

6-LISTE DES ACTIONS d'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES EN 2020

En 2020, 60 dossiers de demandes d'aide financière ont été réceptionnées.

Pour cet exercice, le Fonds avait défini une thématique à laquelle les aides demandées devaient répondre « L'aide aux jeunes en situation de handicap dans leur scolarité ou leurs études ».

Les demandes refusées l'ont été pour la plupart parce qu'elles n'émanaient pas d'associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général ; le fonds a également réceptionné des demandes d'association ayant leur siège à l'étranger, pour des actions devant avoir lieu en Afrique, qui ont donc été rejetées, compte tenu des dispositions législatives et réglementaires concernant les Fonds de dotation.

Sur les 60 demandes d'aide, 3 dossiers ont été retenus et ont fait l'objet d'un financement :

SUITE AU FINANCEMENT, EN 2019, D'UN PARAPENTE BIPLACE pour l'association ADONF UNE JOURNÉE PARAPENTE A EU LIEU A CUGES LES PINS LE 27 JUIN 2020 avec le club « Les pins volants » de l'école Marseille parapente

Pour cet évènement, l'ADONF et le Fonds de dotation Handicap Solidarité ont offert à 8 personnes en

situation de handicap du foyer de vie « Mon village » de Velaux de faire leur baptême de vol en parapentes, pilotés par deux instructeurs de l'école de Marseille parapente ; Yassin, Sabah, Josiane, Dorian, Mégane, Fabienne et Emile, très volontaires, ont été enchantés et heureux ; et Barbara et Mélissa ont suivi une initiation au parapente et assisté aux vols de leurs amis.

Ce fut une journée riche en émotions et valeurs humaines.

Quelle récompense que de voir ces visages radieux réalisant leurs rêves de voler en parapente pour la première fois ...

Le Fonds a pris en charge les frais inhérents à cette journée, soit 360 € par chèque bancaire du 17 décembre 2020.



CONSTRUCTION D'UN OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE INNOVANT POUR ÊTRE ACCESSIBLE AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES VISUELS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE avec l'association CIEL D'OCCITANIE, observatoire du Cap de Guzet

Les responsables de Ciel d'Occitanie sont venus présenter leur projet avec leurs plans, commentés par l'architecte du projet, Eliette KARCHE.

A 1700 mètres d'altitude, le cap de Guzet est loin de toute pollution lumineuse en plein cœur du parc naturel des Pyrénées Ariégeoises.

Observatoire d'astronomie qui sera accessible aux non-voyants par le développement de techniques adaptées aux personnes en situation de handicap physique, sensoriel et mental.

Il sera apte à recevoir près de 4000 personnes par an, tout public confondus (scolaires, handicapés, astronomes amateurs et professionnels, avec une fréquentation estivale et hivernale).

Il sera construit en deux tranches pour un budget global de 680 k€.

Montant de l'aide demandée : 50.000 euros

Le Fonds de dotation Handicap Solidarité a acté, lors de son Conseil d'administration du 29 septembre 2020, une aide financière de 21.000 euros à raison de 7.000 euros sur 3 ans (2020-2021-2022), sur factures.

Le premier règlement de 7.000 euros a été effectué le 30 décembre 2020 par chèque bancaire.



FINANCEMENT D'UN STAGE POUR LA RECONSTRUCTION DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, VICTIMES D'UN ACCIDENT DE LA VIE – ASSOCIATION COMME LES AUTRES

Le Fonds de dotation Handicap Solidarité a remis un chèque bancaire de 3000 euros à l'association « Comme

les autres » afin d'apporter son aide au projet « Rebondir et changer le regard » ; l'objectif est de financer un stage pour la reconstruction de personnes en situation de handicap, victimes d'un accident de la vie ; et leur permettre un rebond dynamique vers une vie professionnelle et sociale épanouie à travers un accompagnement global en permanence dynamisé par le sport et les sensations fortes.

L'association « Comme les autres » a aussi la volonté de contribuer aux changements de regards et de modifier les relations entre « monde du handicap » et « monde valide ».

Montant de l'aide financière demandée : 7000 euros

Montant alloué : 3000 euros lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2019

Chèque bancaire remis le 24 septembre 2020



7-LISTE DES LIBERALITES RECUES / APPELS A LA GÉNEROSITÉ PUBLIQUE

Le Fonds de Dotation Handicap Solidarité avait été doté par l'Association Sainte Marie, au cours de son premier exercice, d'un montant de 1 165 515 euros.

Des dons ont été effectués sur l'année 2020 de la part de donateurs, amis ou parents des administrateurs, pour un montant de 400 euros.

Fait à Lançon de Provence, le 30 septembre 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'L' followed by a smaller, more detailed signature.

Le Président, Jean-Claude LAURENT